

Robert PAGET
Commissaire Enquêteur
330 route de Tarency
73410 LA BIOLLE

**Enquête publique relative à l'établissement d'un plan de prévention des
risques**

- « inondation du Rhône et du Furans » sur les communes de Brens et
Peyrieu (département de l'Ain)
- « inondation du Rhône et du Furans et chutes de rochers » sur la
commune de Virignin (département de l'Ain)

ANNEXES À MON RAPPORT d'ENQUÊTE

- courrier du 15/10/2019 de M.Duchier à M. le Maire de Virignin
- texte du mèl de M.Duchier du 03/12/2019
- texte de la réponse par mèl de la DDT du 11/12/2019

Jean-Christophe Duchier

240 rue du Village

01300 VIRIGNIN

Ref du dossier DP 00145419C0022

Commune de Virignin

01300 VIRIGNIN

Virignin, le 15/10/2019

Objet : Construction d'une piscine.



Monsieur le Maire,

Je viens vers vous suite à la réception de votre opposition à ma déclaration préalable du 10/09/2019.

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte les remarques suivantes.

- Votre opposition est fondée sur le Plan de Prévention des Risques « chutes de rochers », la zone rouge du PPR et son règlement.
- Cette zone rouge «passe» au milieu de mon salon (ma maison étant bien antérieure au PPR).
- Aucun rocher ne stationne sur ma parcelle, ni sur celle du dessus, soit plus de 100 ml.
- D'autres zones habitées et à proximité, plus proches de la falaise sont repérées en zone bleue et non en zone rouge dans le cadre de ce PPR.

De ces faits :

J'émets mon désaccord sur votre opposition à déclaration préalable.

Je demande que ma maison et sa dépendance fassent l'objet d'une modification du PPR pour les inscrire en zone bleue.

Cette disposition permettrait à terme la construction d'une piscine de moins de 20 M2 proche de ma maison.

Je me permettrai de réexposer, si nécessaire, mes doléances lors de la venue du Commissaire Enquêteur.

Dans l'attente d'un retour, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien à vous

Jean-christophe Duchier

de	"Jean Christophe Duchier" <jeanchristopheduchier2@gmail.com>	 ajouter à mes contacts
à	paget.robert@wanadoo.fr	 créer une alerte SMS
date	03/12/19 11:24	
objet	Objet.oppositionna ma declarationprealable du 10.09.2019 . Ref. Dossier .DP00145419C0022 .	

[voir l'en-tête complet](#)

Mr Paget ,

Je donne suite à nos rendez vous en Mairie de Virignin et à mon domicile concernant mon projet de construction d'une piscine . (surf. inf. à 20m2 et qui serait située dans la cour à proximité immédiate de ma maison) .

Comme noté en objet , ma demande de travaux a fait l'objet d'une opposition a déclaration préalable , au vu du Plan de Prévention des Risques "chute de rochers" .

Par ce présent mail, je vous confirme les Termes de mon courrier signifiant mon désaccord , adressé le 15 octobre à la commune .

Actuellement, la ligne rouge du PPR traverse en partie ma maison , construite bien avant ce plan.

Aucun rocher n'est présent dans mon terrain , ni dans les parcelles voisines .

Les terrains au-dessus de chez-moi , donc se rapprochant de la falaise sont plantés d'arbres plus que cinquantenaires, et si ma parcelle est en pente douce , vous aurez constater qu'au dessus , les terrains sont quasiment plats sur une grande surface.

D'autre part , a proximité de mon domicile, deux autres maisons d'habitation sont à peu près sur la même ligne rouge que la mienne, (voire plus proche de la falaise) , mais repérées en zone bleue et non rouge du PPR .

De ces différents faits , je propose que le PPR soit modifié . L'emprise de ma maison et de la dépendance attenante serait alors inscrite en zone bleue .

Je reste bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Monsieur le commissaire enquêteur, mes sentiments distingués.

jc duchier

de	"COMBE Philippe - DDT 01/SUR/PR" <philippe.combe@ain.gouv.fr>	 ajouter à mes contacts
à	"robert paget" <paget.robert@wanadoo.fr>	 créer une alerte SMS
date	11/12/19 13:47	
objet	Re: PPRi Brens Peyrieu Virignin	

[voir l'en-tête complet](#)

Monsieur PAGET,

La phase de mise au point du projet de plan permettra de corriger les erreurs matérielles cartographiques (différences d'emprise des zones d'aléas, enjeux et zonage chute de blocs /parcelles entre les cartes du PPR de 2012 et le projet de PPR soumis à l'enquête.

La demande de M.DUCHIER porte sur 2 points, le projet de piscine et le zonage rouge sur une partie de construction actuellement à usage d'habitation, une autre à usage de dépendance.

Pour la question de la piscine comme indiqué dans le précédent courriel, nous examinerons dans le cadre de la mise au point du projet de plan, la possibilité d'ajouter à la liste des projet admis, les piscines.

Pour la cartographie de zonage, celui-ci reprend le même tracé (notamment pour la propriété de M.DUCHIER) que le PPR de 2012.

L'objet de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles sur la commune de Virignin est l'intégration de l'aléa inondation du Rhône et la modification du règlement.(article1 de l'arrêté de prescription)

L'objet du nouveau PPR n'est donc pas de réviser la cartographie du PPR existant.

C'est la raison pour laquelle, rapport de présentation, cartographie et règlement ont été intégrés dans leur globalité en l'état.

Par ailleurs, cette partie du zonage n'avait pas fait l'objet de remarque lors de l'enquête publique en janvier 2012 et n'a donc pas fait l'objet de mise au point.

Nous n'examinerons donc pas a priori la requalification du zonage au droit de la propriété de M.DUCHIER.

cordialement
COMBE Philippe

DDT 01/SUR/PR